CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E134555** **VALABLE JUSQU'AU** **28/05/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC bordeaux RCS BORDEAUX 487 620

Siret : 487 620 932 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7155284

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AH 193 220

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AH 193 220

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : JRP

9 CHEMIN DU PLATAING
33360 QUINSAC

Téléphone : 06 11 66 67 51 **Fax :**

Portable : 06 11 66 67 51

Responsabilité légale :
JEANNE-ROSE PASCAL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : pascal@jrp-quinsac.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 369 370 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	29/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.